



**22<sup>ème</sup> RALLYE TERRE de LANGRES HAUTE-MARNE**  
**10<sup>ème</sup> RALLYE VHC TERRE de LANGRES**  
**23 – 24 – 25 juillet 2021**

**4.3. Assistance**

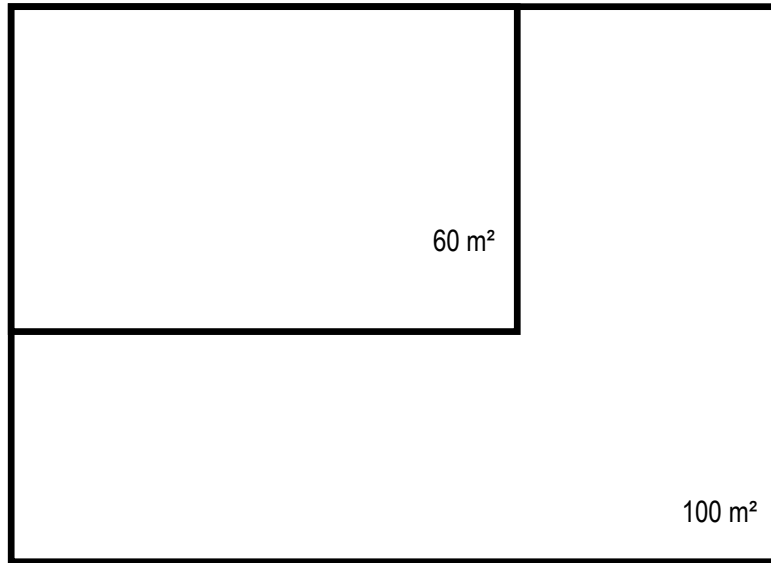
Conforme au Règlement standard FFSA.

L'assistance est autorisée uniquement dans le Parc d'Assistance, Espace Eponine 52200 Langres.

La surface attribuée à un équipage dans un parc d'assistance est de 60 m<sup>2</sup> par voiture + 40 m<sup>2</sup> par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper, il en est de même pour les surfaces demandées par un préparateur ou un loueur.

60 m<sup>2</sup> seront attribués à chaque concurrent inscrit à une Coupe de Marque. Cependant, un concurrent pourra acheter un emplacement supplémentaire qui sera facturé 8 €/m<sup>2</sup> selon les disponibilités de l'organisateur.

Le plan de disposition souhaitée devra être joint à la demande d'engagement.



Nom du ou des Concurrents

Nom / Adresse du Préparateur

Exemple de Position d'un Camion

